

Séance du vendredi 11 mars 2022

Date de la convocation: 07/03/2022

Membres en
exercice :

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le onze mars l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,
Laurence HOURLIER, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Adeline BEAUFUMÉ par Olivier MAGUET,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Laurence HOURLIER

Excusés : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

CHOIX D'UN SCENARIO POUR L'AVENIR DU VILLAGE VACANCES - (D 2022 014)

Rappelant le processus relatif au devenir du village vacances engagé par la Commune depuis mars 2021 et arrivé à son terme à l'issue du comité de pilotage du 10 février 2022, le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur une intention permettant à la Commune d'engager toutes les démarches visant à opérationnaliser l'exploitation commerciale de cet équipement de tourisme appartenant à la Commune mais revêtant un intérêt dépassant le territoire de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE que le site du village vacances fera l'objet d'un transfert de gestion à un opérateur qualifié,

DECIDE que le site sera purgé de ses bâtiments existants,

AUTORISE le Maire à solliciter les services de l'Etat, la Région Bourgogne-Franche Comté, le Conseil départemental de l'Yonne, la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, le PETR du Pays Avallonnais ainsi que tous les syndicats, agences et divers établissements qui leur sont associés, pour contribuer au financement de la purge et du processus de sélection d'un opérateur ainsi que de toute autre opération qui s'avèrerait indispensable à l'opérationnalisation de l'exploitation commerciale de cet équipement de tourisme,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire



Olivier MAGUET